

LES ÉOLIENNES EN MER

PROJET D'ÉOLIENNES EN MER DEVANT LES CÔTES DU VAL DE SAIRE.

Le pire est évité mais la vigilance est de mise.

En 2019 l'Etat annonçait sa volonté de créer un 4^e parc éolien marin en Normandie (les trois premiers étant devant Courseulles, Fécamp et Le Tréport). Les premières simulations présentées laissaient entendre la possible implantation, à environ 12 km de Barfleur, de 83 éoliennes de très grande taille, plus de 250 m de haut. Les parcs déjà décidés, Courseules, St Brieuc..., sont situés entre 10 et 16 km. Pendant l'été 2020 plusieurs réunions publiques tenues à St-Vaast, à Barfleur et en visioconférence ont mis en évidence l'impact très négatif que pouvait avoir le projet sur les activités économiques, tout particulièrement la pêche, sur les paysages et le patrimoine, sur l'attractivité du territoire, son activité touristique et sur tous les emplois induits. Les Tours Vauban elles-mêmes se voyaient exposées à la perte possible de leur classement à l'UNESCO.

Habitants et élus ont, lors de ces débats publics et de la publication de "cahiers d'acteurs", consigné leur opinion et indiqué leurs préférences d'implantation parmi les zones proposées par l'Etat.

Ces actions se sont soldées par un premier résultat encourageant puisque l'Etat, dans un décret du

5 décembre, déclare que la zone serait située non pas à 12 mais à 32 km au minimum de Barfleur, à 40 des Tours Vauban et dans un espace de moindre impact pour les pêcheurs. Selon la carte publiée, la zone s'étend jusqu'à 55 km des côtes, ce qui nous laisse une marge de négociation.

La nuisance visuelle n'en sera pas pour autant éradiquée

Certains habitants et élus, décidés à soutenir leur proposition d'une implantation du parc plus éloignée -de l'autre côté du chenal du Havre-, ont créé l'association "EOLARGE.VDS" et à veiller aux conditions de déroulement du projet. De nombreux maires, élus et habitants en sont membres et son conseil d'administration compte cinq maires des communes du littoral ainsi que des experts dans les domaines juridique, technique, économique et communication.

Outre cet objectif, **l'association portera sa vigilance sur les conditions d'implantation, de raccordement à terre et sur le choix du port de maintenance du parc.**

Les conditions d'adhésion peuvent être obtenues en adressant un mail à : eolarge.vds@gmail.com

